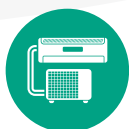




DÉCOUVREZ DOMOFINANCE, LE SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION



L'ORIGINE



L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

- 450 000** chantiers de rénovation déjà financés
- 50 000** nouveaux chantiers financés chaque année
- 3 500** professionnels partenaires Domofinance

DOMOFINANCE À VOTRE SERVICE

Domofinance, partenaire financier d'EDF depuis 2003 vous propose des taux attractifs pour le financement des travaux de rénovation et vous accompagner dans le développement de votre activité.

Domofinance est reconnue pour :



LA QUALITÉ DE SERVICE : 80% des professionnels partenaires et 95% des clients (source BVA 2015) sont satisfaits ou très satisfaits des services de Domofinance.



LE PRIX : proposer à ses clients des taux d'intérêts transparents (pas de frais de dossier) et très compétitifs (parmi les plus bas du marché).



LA RAPIDITÉ : Réponses aux demandes de prêt et déclenchement du financement en 24h.

Plus d'infos sur

WWW.DOMOFINANCE.COM*

*(Coût de connexion selon opérateur)

0 820 363 363

Service 0,12 € / min
+ prix appel

LES OFFRES DOMOFINANCE



LES AVANTAGES POUR VOUS ET VOS CLIENTS

POUR VOUS

- 🏠 Déclencher des ventes
- 🏠 Augmenter votre Chiffre d'Affaires
- 🏠 Paiement assuré sous 24h (à la fin du chantier)
- 🏠 Proposer un service supplémentaire
- 🏠 Moins d'annulation grâce aux taux bas

POUR VOS CLIENTS

- 🏠 Un taux très compétitif
- 🏠 Pas de frais de dossier
- 🏠 Pas de changement de banque
- 🏠 Pas de caution, ni hypothèque demandées
- 🏠 Jusqu'à 100 % du projet financé

LES PRÊTS



LES 8 PRÊTS TRAVAUX BONIFIÉS PAR EDF :

Les Prêts Travaux bénéficient d'un taux très attractif car EDF prend en charge une partie du coût du crédit en échange des CEE. 8 types de travaux sont éligibles : isolation, fenêtres, chauffage au bois, chaudières, pompe à chaleur, eau chaude, chauffage électrique et le multi travaux.

L' ECO PTZ :

Un prêt à 0% réglementé par l'Etat, pour inciter aux travaux de rénovation thermique. Une équipe dédiée chez Domofinance vous apporte une réponse en 5 jours.

LE PRÊT CONFORT HABITAT (PCH) :

Le PCH permet de financer les travaux non éligibles aux Prêts Travaux bonifiés par EDF. Ex : Ravalement, traitement de parois , photovoltaïque,...

LE PRÊT COPROPRIÉTÉ :

Ce prêt collectif permet au syndicat des copropriétaires de financer l'ensemble des travaux collectifs de la copropriété.

LES OUTILS

L'appli **GRATUITE DomoSimu** sur smartphone, tablette et PC, DomoSimu, pour simuler vos offres de crédit.

99%
de partenaires satisfaits

(enquête IDEFI 2015)

L'espace partenaires : WWW.PARTENAIRES.DOMOFINANCE.COM* vous permet :

- ✓ D'être informé des nouveautés, de connaître les informations sur le crédit et sa législation.
- ✓ D'utiliser les outils marketing et de communication pour mettre en avant votre activité (étiquettes prix, fiches produits,...).